

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.

Ville, trois mois..... 45 sous.
Campagne..... 30 sous.
Chaque numéro..... 4 sous.

LA SCIE

Parait le Vendredi de chaque semaine.

Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée *franco* à

A. GUÉRARD, Editeur,
Rue Ste. Marguerite, No. 45

Aucun écrit anonyme ne sera refusé par la rédaction.



LA SCIE
ILLUSTRÉE

A. GUÉRARD et Cie., IMPRIMEURS.

ON S'ABONNE

Au bureau de la *Scie*, rue Ste. Marguerite, No. 45, et rue du Pont No. 89.

LA SCIE

Se vend à l'enseigne du Sauvage, No. 89; rue du Pont; chez Mme. CHATIGNY, coin des rues St. Ours et St. Vallier; chez M. G. A. DELISLE, rue et faubourg St. Jean, chez M. BASTIEN, No. 18; Côte du Palais et chez M. SIMON THOMPSON, Pointe-Lévis.



L'inspecteur des chemins dans l'exercice de ses fonctions. Sa marche assurée et fière prouve combien il est satisfait des améliorations qu'il a fait faire dans les rues Ste. Marguerite et Richardson..... Interpellé par les propriétaires des dites rues, lesquels se récréaient du mauvais état d'entretien dans lequel elles se trouvent, l'Hon. Inspecteur répond, à qui veut l'entendre: "Mes pauvres amis, comment voulez vous que je suffise à tout, ne recevant que la modique somme de \$15,000?....."

POLICE CORRECTIONNELLE.

LES POTS cassés.

La femme Baudoin déménageait; la voiture à bras qui contenait son mobilier était arrivée à la porte de son nouveau domicile, et elle y apportait une pile d'assiettes, lorsqu'une femme passe près d'elle, lui donne un coup de coude et la pile d'assiettes tombe sur le pavé, brisée en mille éclats. Furieuse de cette attaque, elle ramasse un petit bâton, se précipite sur la femme et le lui casse en deux sur la tête. Pendant que ceci se passait, un homme

monté sur la voiture à bras, encourageait la femme Baudoin en lui criant: "Tape plus fort, la tête est dure, assomme là."

Cet homme, un grand et vigoureux garçon de trente ans, n'était ni plus ni moins que le mari de la femme battue qui avait voulu se venger à sa manière de certains écarts de son mari.

Les choses ne pouvaient pas en rester là. La femme Laforce (c'est le nom de la femme battue) a porté contre la femme Baudoin, et en même temps contre son mari, une plainte en voies de fait qu'elle justifie en ces termes:

—Il y a longtemps que madame m'a

déménagé mon mari, mais c'est trop fort qu'elle le prenne encore pour déménager ses meubles en plein jour et en plein public, comme pour me narguer et me faire montrer au doigt par le monde.

M. le Président.—Si vous aviez à vous plaindre de votre mari et de cette femme, au point de vue que vous venez de laisser soupçonner, il fallait porter plainte contre eux, et vous auriez obtenu justice; cela eut été plus convenable que de vous venger en la heurtant pour lui faire casser sa vaisselle.

La femme Laforce.—Si j'avais pu la faire mettre en prison pour leur petit ma-

«ège contre moi, ça serait déjà fait ; mais comme on m'a dit que ça ne coûtait qu'une amende pour les maris, pas si bête de tirer sur mes pigeons. Pour ce qui est de la vaisselle, vous pouvez croire que je n'y ai pas mis de malice ; c'est par la surprise que j'ai éprouvée en voyant madame inopinément et mon mari sur sa voiture, que j'ai fait un mouvement et que la vaisselle est tombée. Je pense que pour une femme légitime, ça peut se comprendre par l'effet de la surprise, et que ce n'est pas un motif pour l'autre de vous casser un bâton sur la tête.

La femme Baudoin.—Le bâton était un petit morceau de planche pourrie que j'ai ramassé à mes pieds pour courir sur l'étréouée qui venait de casser ma vaisselle. Pour la gloire que madame se flatte d'être légitime, je suis aussi légitime, comme elle, j'ai trois enfants, mon mari, qui est au chemin de fer ; et je n'ai pas besoin d'aide, si ce n'est, cette fois-là, pour déménager, mon mari n'étant pas là pour me donner un coup de main.

M. le Président, à la plaignante.—Vous vous plaignez également que votre mari vous a frappée ; quels sont les coups qu'ils vous a portés ?

La femme Laforce.—Me semble que lorsqu'un mari est sur une charrette et qu'on bat sa femme, ça n'est pas à lui à dire : "Tape plus fort, la tête est dure, assomme-là !" Me semble que c'est bien la même chose que s'il tapait lui-même.

M. le Président, à Laforce.—Est-il vrai que vous avez prononcé ces paroles ?

Lagoutte.—Je prenais ça pour une risée parce que ma femme est très jalouse et que je savais bien que le bout de planche pourrie ne lui casserait pas la tête, qui est bonne, je vous en répond ; dans toute l'affaire, je ne voyais que de la vaisselle cassée, et ça me faisait rire.

Après l'audition de quelques témoins, qui ont établi la voie de fait imputée à la femme Baudoin, le tribunal l'a condamnée à 16 francs d'amende ; quant au mari, contre lequel aucune charge n'a été établie, il a été renvoyé de la plainte sans dépens.

LA SCIE ILLUSTRÉE.

QUÉBEC, 16 JUIN 1865.

AVIS

Tout abonné qui éprouverait quelque retard ou quelque irrégularité dans l'envoi de notre feuille, est respectueusement prié de nous en donner avis immédiatement.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE LA SCIE.

Toute personne de la ville ou de la campagne qui, à l'avenir, s'abonnera pour trois mois, en payant d'avance, à la *Scie Illustrée*, recevra comme prime une magnifique brochure de 250 pages intitulée :

„ *Le Canada sous la domination française* par M. Dassieux, dont le nom seul est une puissante recommandation auprès du public. Les frais de port sont à la charge de ceux seulement qui résident à la campagne.

L'AFFAIRE SALABERRY.

Nous avons lu dans l'*Union Nationale* du 8 ultimo les lignes suivantes :

„ M. le colonel Suzor, de Québec, vient d'être nommé au poste de député-adjutant général de la Milice pour le Bas-Canada, en remplacement du Lieut. Col. A de Salaberry, qui se retire pour cause de maladie.

„ A propos de cette nomination, le *Courrier du Canada* fait les observations ci-dessous :

„ Nous croyons savoir qu'à part des instructions qu'il a reçues de M. l'adjutant général, le Col. Suzor a eu une longue entrevue avec l'honorable ministre de la milice, le Colonel Sir E. P. Taché, et que ce dernier lui a parfaitement exposé la politique du gouvernement par rapport à ses établissements militaires.

Cette nouvelle a été publiée par la presse officielle sans autres commentaires, comme un simple fait divers. Pas un journal n'a voulu scruter la pensée du Gouvernement en faisant cette nomination, pas un article n'a vu le jour dans les feuilles prétendues sérieuses, pour condamner l'outrage qui a été fait au fils aîné du héros de Chateauguay.

Le Col. A. de Salaberry a été destitué par le Gouvernement du jour. Impossible de le nier.

Ces hommes qui, il y a deux ans, fulminaient contre le système de destitution inauguré par le ministère démocratique, ils voilà maintenant à l'œuvre. Tout ce qui est canadien français doit être hani, écrasé, destitué ; toutes nos gloires nationales, nos officiers, publiés les plus honnêtes doivent devenir victimes de ce honteux système de retranchement. Comme organe de l'opposition dans la capitale, la *Scie* proteste de toute ses forces contre la nomination du Colonel Suzor. Ce dernier qu'a-t-il fait pour mériter de sa patrie ? Son front est-il ombragé par les lauriers du Château-Richer ? Est-ce un militaire cet homme qui ne peut garder son centre de gravité sur le cheval le moins fringant, pendant les détonations de l'artillerie ; et du reste quel titre a-t-il de la reconnaître avec de l'administration ? anhn.

Le public, nous en sommes sûrs, n'a qu'une voix pour flétrir l'odieuse conduite du Gouvernement, et l'indifférence de la presse canadienne qui n'a point relevé l'insulte portée à la gloire la plus récente de notre patrie.

Quand il n'y aura qu'un journal pour plaider la cause de l'ex-adjutant général, ce sera la *Scie* ; elle remplira sa mission à la satisfaction de tous nos compatriotes et ne reculera jamais devant les menaces du pouvoir.

COUR D'APPEL.

Présents : Les Hon. Juges Daval, Me. redith, Drummond et Mondelet.

EVANTOUREL

Appellant

vs.

EVANTUREL,

Intimé.

M. François Evantourel arrive pour avoir un jugement..... **POCHE!**



AVANT LE JUGEMENT.

Evantourel loquitur.

Décidément, tôt ou tard il faudra que je me défasse de cette fougueuse bête. Je pourrais bien, si je continue à la monter, finir par prendre un billet de partierte comme mon beau-frère Suzor. Criss, galopéss ! — Remillaard lorgne mon cheval ; attends le jugement mon vieux !

POLICE!! POLICE!! POLICE!!

UN MAGASIN PRIS D'ASSAUT.

Samedi de la semaine dernière, vers 6 heures du matin, quiconque eut passé dans la rue du Pont, devant la maison occupée par M. Samson, sculpteur, celui-là dis-je, eut été réellement surpris, épouvanté, effrayé, en voyant une masse compacte de jeunes filles et de femmes de tout âge qui paraissaient attendre avec anxiété quelque grand événement. Là, demoiselles et dames étaient tassées comme des sardines et se disputaient les moyens à employer pour enlever d'assaut, sans user de leurs parapluies, bien entendu, à défaut de bayonnettes, les marchandise plus ou moins sèches qui, grâce à l'ardeur vigilante des Compagnies de Pompieri des faubourgs St. Jean et St. Roch, ont pu être enlevées à la proie des flammes et rendues de première qualité.

(pardon, je voulais dire toutes fumées et mouillées) à leur propriétaires, MM Home et Blais.

Il eut vu bien des choses encore, d'abord que plusieurs de ces charmantes déités afin de ne point manquer l'ouverture de l'exhibition, n'avaient point eu le temps d'achever leur toilette, là réunies pêle-mêle tant était grande leur émotion. Les premières racontaient très-naïvement la précipitation avec laquelle elles avaient quitté le toit paternel et les autres (celui plus ou moins conjugal, laissant là parents et maris libres de conjecturer sur un départ aussi précipité.

Bicôtôt enfin sonna l'heure de leur attente, et l'entrée du magasin leur fut permise. Oh! alors, quelle cohue, quel tapage!!! C'était à ne plus s'entendre; ces belles commères discutaient dans les deux langues, faisaient assaut de goûts différents et se disputaient l'honneur du premier lambeau. Quelle sensation pour M. Blais à la vue de tant d'appas, d'aussi charmants minois et surtout quel réveilment?

Enfin on se presse par ici, on se bouscule par là; plus loin on s'écrase à en devenir aplati, et tout cela pour quelques bouts de chiffons boucanés à faire reculer un Huron; ausi nous tenons de bonne source que ces messieurs, non-seulement satisfaits de vendre leurs propres produits avariés, se proposent de prolonger ces sortes de ventes tout l'été; (sans doute qu'elles sont lucratives,) en achetant de toutes parts des fonds de magasin et des grenilles qu'ils enverront, une fois mouillées, passer quelques jours chez M. Geo. Wyse, boucanier, rue Richardson, No. 9, St. Roch.

Néanmoins, la foule augmente; on se les dispute, on se les arrache; même, nous a-t-on dit, quelques pièces auraient été enlevées par je ne sais quelles Bayadères faute de temps de marchander, et emportées sans avertissement préalable, ce qui expliquera au public l'obligation dans laquelle se virent, lundi, MM. Home et Blais, de se renfermer derrière leurs retranchements et de barricader très-fortement leur magasin, au moyen d'énormes caisses remplies d'inquiétudes, dans l'une desquelles un de leurs commis fut jeté tout vivant, la tête la première, par ces héroïnes, lequel défendait au prix de sa vie la brèche que ces Jeanne Hachette venaient de faire pour y planter leur drapeau. Honneur à ce commis malheureux pour sa noble conduite dans cet engagement périlleux.

Forcé fut alors d'envoyer chercher un détachement de police, qui pût faire évacuer ce tourbillon révolutionnaire en jupon, et de rendre enfin au public la voie libre. Malheureusement, comme toujours, la police était..... où?..... personne n'en sait rien!!

MM. Home et Blais ont besoin immédiatement de dix commis qui entendent parfaitement leur ligne.

Nous apprenons à l'instant que M. Castonguay, artiste photographe, vient d'inventer une action contre Mal. Home et Blais, afin d'obtenir une indemnité pour les pertes qu'il a au nécessairement éprouver par ce rassemblement gymnastique, et qu'à l'avenir on lui laisse, au moins, la liberté du passage qui conduit à son atelier.

DE LUNATICO INQUIRENDO.

AFFAIRE CASGRAIN.

M. Herménégilde Casgrain employé civil, paraît devant le Coroner et le jury chargé de s'enquérir de l'état de sa raison, avant qu'il n'aille définitivement à Beauport.

PIERRE BOUZASSA, hôtelier des cité et district de Québec, étant assermenté, dépose et dit:

Je connais M. Herménégilde Cassegrain depuis bien longtemps; il loge au *Kent House*, dont je suis le propriétaire. Ce monsieur a fait si bien perdre tous mes pensionnaires, c'est une nuisance pour mon hôtel. M. Cassegrain, dans mon opinion, est atteint d'aliénation mentale. Les fréquents éreintements qu'il recevait dans les petits journaux depuis trois ans ont été la cause directe de sa folie. Sa santé ne paraît pas souffrir de l'affaiblissement de ses facultés mentales. Il mange et dort bien.

Question.—Pouvez-vous raconter au jury quelques faits dont vous avez eu connaissance, afin de faire venir le jury à la conclusion que M. Cassegrain est privé de raison.

Réponse.—Oui. Très-fréquemment j'ai surpris ce monsieur posant devant la glace du grand salon. Se croyant seul, il se disait à haute voix: "*Décidément, je suis fort bien, j'ai un port noble; ma bouche est la plus haute et la plus longue expression de la beauté et de l'esprit...*" Ces paroles tombées des lèvres de M. Cassegrain m'ont de suite fait croire qu'il était aliéné et que je devais dans l'intérêt de mon établissement éloigner au plus vite un si dangereux pensionnaire.

Question.—Dans ses conversations M. Cassegrain parlait-il avec raison?

Réponse.—Jamais. Il répétait à ses amis qu'il est redevable de sa place au gouvernement à ses talents et à ses travaux politiques, qu'il est capable d'aspirer à des fonctions plus honorables et plus lucratives que celles de simple clerc-copiste; qu'il a autant d'esprit qu'un M. Lespérance employé dans le même département que lui, qu'il est aimé de toutes les demoiselles qui se l'arrachent dans les salons, etc, etc.

Et je témoin ne dit plus rien et a signé.



L'AVOCAT GUGUY

dans son étude; une écurie en arrière de la Salle de Musique. Il écrit ses déclarations contre M. Brown sur un pupitre pour lequel l'inventeur demande un brevet.

C'est le seul avocat qui puisse dire: "Ma clientèle, c'est MOI!!"

GAZETTE POUR RIRE.

Un jeune homme, qui ne pouvait souffrir une demoiselle qu'on voulait lui donner pour épouse, ne cessait de la regarder avec dédain. Elle s'en plaignit en lui faisant observer que *l'air* qu'il prenait avec elle ne pouvait pas lui plaire.

—Vous vous trompez, lui répondit le jeune homme, je vous fais *l'amour sans R (la moue)*.

L'UTILITÉ DU PERROQUET.

Il ne faut pas croire que le *Perroquet* jase à tort et à travers et que ses caquetages ne sont d'aucune utilité. Le *Perroquet* peut nous rendre parfois d'éminents services, pour vous en convaincre lisez l'extrait d'une feuille parisienne ayant titre le *Petit Journal*:

Un marchand de Grenelle possède un perroquet auquel il n'a appris à dire que ces deux mots "*Au voleur!*"

Or, l'autre jour, le marchand ayant affaire en ville laissa son magasin sous la garde de ce capricieux oiseau grimpeur.

Resté seul, le perroquet monta au haut de son perchoir, se posa sur le dernier bâton, souleva sa vilaine tête sous son aile et s'endormit d'un profond sommeil.

Il fut réveillé en sursaut par un bruit parti de l'intérieur du logis et se mit à crier comme un enragé: *Au voleur! au voleur! au voleur!*

A ces cris, un homme s'élança hors de la boutique, emportant sous son bras un

paquet de diverses marchandises qu'il venait de soustraire. Dans sa précipitation à fuir, ce hardi coquin avait négligé de fermer la porte.

Le perroquet continuait son vacarme et criait de plus belle *du voleur!*

Des passants ayant entendu ces cris, comprirent ce qui était arrivé, se mirent à la poursuite du voleur qu'ils ne tardèrent pas à arrêter.

Un cordonnier du genre naïf s'était laissé aller à faire sur commande une paire de bottes fines à M. Berthelot qui a pour principe que les fournisseurs ne doivent jamais être payés autrement que d'audace.

Quand on lui apporta la marchandise, il s'empressa donc de prendre livraison en remettant au fabricant pour tout règlement un billet à ordre payable un jour ou l'autre.

—Qu'est ce que c'est que ça? demanda le cordonnier en tournant dans ses doigts le petit morceau de papier.

—C'est un billet, dit M. Berthelot.

—Et que voulez vous que j'en fasse?

—Rien quant à présent; serrez-le précieusement dans votre poche, et quand il sera usé venez me trouver, je vous en ferai un autre.

Le Docteur-Lemieux passe à tort ou à raison pour avoir des théories à lui qui nuisent singulièrement au salut de ses pratiques.

Il en a pourtant, car un sot trouve toujours un plus sot qui lui confie ses jours.

L'autre jour un héritier présomptif se plaignait devant lui de la longivité d'une vieille cousine à dollars.

—Figure-toi, lui disait-il, que cet hiver elle tomba malade... elle avait tout ce qu'il fallait pour mourir: pleurésie, gastrite, que sais-je!... Je fais venir le Dr. Bardy. Elle guérit.

—C'est qu'elle aura été mal soignée, répondit Lemieux.

Un perruquier de Montréal rase un voyageur.

—Monsieur est de Québec?

—Oui.

—Tiens, c'est assez curieux; chaque fois que j'ai rasé un Québécois je l'ai coupé.

—Sacré bleu! ne me coupez pas, je ne suis que de la Canadienne.

Dans un feuilleton en cours de publication, colonne 3, ligne 27:

—Ah! tenez, mademoiselle, vous avez un cœur de cocher.

J'ai cherché longtemps.

Je crois avoir fini par comprendre que c'était *rocher* qu'on voulait dire.

La Scie continuera sous peu ses éreintements contre le *bonnie* Desrouselles le fesse-mathieu.

Vous le verrez aplati au prochain numéro. Il sera démolé en sa qualité de magistrat.

M. Syrois étant un pauvre diable, tourmenté par une misérable ambition qui lui dessèche le cœur, un exalté, une blague enfin, nous ne nous occuperons pas de lui aujourd'hui. Nous lui prendrons le "casque" une autre fois.

Nous offrons un abonnement à vie, à notre journal illustré et un billet de banque de \$10, à celui qui voudra bien nous faire parvenir une biographie de M. Faucher le Grand Connétable, telle qu'on l'écrira au XX^{me} siècle. Nous pensons que celui qui s'occupera d'un pareil travail gagnerait la sympathie des épiciers, des boulangers, des bouchers, des charcutiers et des laitiers de cette ville, pour l'encouragement libéral qu'il leur accorda en tout temps.

SOUS PRESSE.

Un chapeau de castor, comédie en deux actes, par Odilon Roy, écr., avocat, et William St. Laurent

Pourquoi je prends des toniques, par Alfred Larue, commis marchand.

L'art de se faire aimer des volontaires, suivi d'un traité sur la tenue des livres, par J. M. Tardivel, ex-sergent payeur.

Pourquoi les demoiselles Doi... perdent leurs cheveux, moyen qu'elles se proposent d'employer pour empêcher leur chute, par Zép. Dubeau, épicier de la Faculté de St. Roch.

Comment encore elles perdent leurs cavaliers, l'usage qu'elles en font, et manière ingénue de les rappeler près d'elles, par M. Bégin, professeur de musique sans emploi.

Manière de se faire admettre dans les cercles littéraires, moyen d'en sortir sans frais, par Geo. Lamontagne, horloger.

Traité de gentillesse, de politesse et d'amabilité, par M. Sirois, menuisier, rue Fleury (lequel n'emploie que de la graisse d'ours pour ses bottes.)

Ce que l'on gagne à nourrir une vipère dans son sein, par M. Joseph Blais.

Traité d'espionnage complet, par Ed. Pelletier.

De la manière de traiter le rhumatisme articulaire par l'eau de la côte Ste. Geneviève, par Charles Samson, étudiant en Médecine.

Ce que j'ai gagné chez P. Poulin, le bijoutier, par J. Audy, jr.

Ce que je médite, mes futurs projets de mariage, mon impatience avide de bientôt me marier et l'usage que je compte en faire, par Octave Allaire, ex épicier de Sa Majesté la Reine Gros Chignon.

EN VENTE

Les lamentations vociférées de M. Giroux, marchand fruitier à la Basse-Ville, sa haine implacable contre la presse, suivie d'un traité élémentaire dans l'art de vendre ses fruits.

Aussi:

Pourquoi M. Puff Roy vient-il de faire une commande de douze pièges à Renard et contre qui il se promet de les employer.

AVIS IMPORTANT.

AUX SERGENTS PAYEURS STATIONNÉS À LA FRONTIÈRE.

Nous offrons en vente un charmant volume intitulé: *Règle de conduite à tenir pour rendre efficace une compagnie volontaire et mériter une pension après quatre mois de service*, par J. M. Tardivel, ex-sergent payeur, retiré avec son grade et une demi pension que lui accorde la compagnie en récompense des éminents services par lui rendus.—Prix: broché, 6 sous; Relié, et avec portrait de l'auteur, 15 sous.

AVIS

Il y aura lundi, le 19 du courant, à la salle Musicale, rue St Louis, une discussion chaleureuse entre Morin-la-blague et Cannon-le-tou, qui aura pour but de décider lequel des deux dit le moins de vérités..

Prix d'admission (6) six sous. (Au profit de leurs créanciers)

ATTENTION!!

VENEZ, VOYEZ ET JUGEZ

A l'enseigne de la "GRANDE BOTTE" au coin des rues du Pont et Des Fossés. No. 47 dans la maison appartenant à Wm. Venier, Esqier.

Le soussigné ayant, cet hiver, accru son fonds de commerce comprenant un assortiment complet de Chaussures pour Dames, Messieurs et Enfants, faites dans le meilleur goût et avec tout l'art possible, et qu'il vendra à des prix extrêmement réduits, informe ses amis et le public en général qu'ils seront bien servis avec attention, ponctualité et propreté.

Le soussigné profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont bien voulu lui donner de l'encouragement jusqu'à ce jour.

JOSEPH POIRIER.

—oooo—

La Scie Illustrée est à vendre chez M. Wm. Dolton, coin des rues Craig et St. Laurent, Montréal.

REBUS.

